



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

## La CFECGC demande la fin de l'anti pratique au sein du CD

CP 28/08/2015

**CFE-CGC UR 976**

97 rue de la  
Pompe BOBOKA  
97600 Mamoudzou

[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

Djoumoy  
DJOUMOI  
Président UR 976

La CFECGC reste furieuse de ce qui s'est passé au Conseil départemental le Jeudi 27 aout dernier et rencontrera ce lundi 7 septembre, Mme Raïssa ANDHUM présidente de la Commission d' Aménagement et Développement Durable du Conseil Départemental , pour lui faire part de sa politique syndicale sur le territoire, ses propositions et ses perspectives pour continuer à jouer son rôle de véritable partenaire social incontournable pour le développement de Mayotte.

Pour la CFECGC, C'est inconcevable qu'un agent se fasse agresser sur son lieu de travail. Ce n'est pas normal. Un élu n'a pas à s'énerver parce que les agents ne se retrouvent plus dans cette montée d'anti pratique qui nuit gravement au bon fonctionnement de l'administration de la collectivité départementale.

Ce qui s'est passé est l'illustration grave de trois phénomènes

- le mal être vécu par l'ensemble du personnel, déjà constaté depuis longtemps au sein de cette administration,
- La tension latente qui continue de croitre, puisque jamais mesurée dans le passé.
- Le non-respect d'une quelconque règle régissant les bonnes pratiques du droit commun.

Ce retour « de bâton » que nous venons de voir est l'une des conséquences logiques de la dénonciation faite dans le « dossier presse n°1 » sorti par l'intersyndical du conseil départemental depuis février dernier.

La CFECGC veut un vrai changement de régime au sein du département. Ce changement se verra par la réorganisation profonde de l'administration pour être en phase avec les compétences créatives dont dépend beaucoup l'économie mahoraise.

Nombreux sont les agents du département qui considèrent le travail comme un facteur de risque pour leur santé. Toutes les catégories sont touchés .mais Les plus exposés sont les agents de sécurité, les brigades fonciers, les brigades natures, pour ne citer que ceux-là. Les élus ont un devoir de protection de la santé physique, mentale de leurs collaborateurs dans le travail, une condition incompressible de la performance globale.

La CFE CGC veut continuer à faire confiance à la nouvelle équipe élue du Département et restera vigilante sur les pratiques non conformes à l'esprit de la loi.

**DJOUMOI Djoumoy, Président CFE-CGC UR Mayotte**



Dossier suivi par : Djoumoi Djoumoy  
Président de la CFE-CGC UR Mayotte ☎ : 06 39 691253 – [ud976@cfecgc.fr](mailto:ud976@cfecgc.fr)